

COLLÈGE NICOLAS CONTÉ & LE SYNDICAT MAILLE ROANNE

Règlement du 1^{er} Concours de Nouvelles

réservé aux collégiens de l'Académie de Lyon

POINT 1 :

Sous l'égide du Collège N. Conté représenté par Monsieur le Principal, Monsieur Blettery, et le Syndicat Maille Roanne représenté par Monsieur le Président, Monsieur Vermeulen, est organisé un concours de Nouvelles réservé à tous les collégiens de l'Académie de Lyon dont le titre « Tissons : entre écriture et textile » permet de tisser des liens entre le monde de l'écriture et celui du tissu.

TISSONS : Entre écriture et textile

Vous devrez, dans votre nouvelle, intégrer l'expression : « Suivez-moi-jeune-homme » en reprenant le sens premier de l'expression.

POINT 2 :

Ce concours est ouvert à tous les collégiens de l'Académie de Lyon sans distinction d'âge de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Les textes seront envoyés par les établissements par courrier (une seule enveloppe pour toutes les nouvelles de votre établissement) à l'adresse suivante :

Collège Nicolas CONTÉ Concours de Nouvelles – 9 Rue du Collège – 42630 REGNY.

Les textes comporteront :

- Le titre de l'œuvre sur la première page
- 3000 signes maximum
- Police : Times New Roman 12
- Interligne 1,5
- Marges 2,5

Le nom de l'auteur ne devra pas figurer sur la première page. Une enveloppe fermée contenant les noms, prénoms, classe des participants et le titre de la nouvelle sera glissée à l'intérieur de votre envoi.

La date butoir pour l'envoi des nouvelles est fixée au **30 mars 2026**.

POINT 3 :

L'organisateur se réserve le droit de refuser les productions si celles-ci :

- arrivent après la date limite,
- comportent le nom de l'auteur,
- ne répondent pas aux critères évoqués au POINT 2,
- constituent des plagats, y compris sur une partie de la nouvelle,
- attestent d'un recours à l'intelligence artificielle.

L'organisateur se réserve le droit de publication.

POINT 4 :

Le jury, présidé par Monsieur Blettery, Principal du collège de Régny, et Monsieur Vermeulen, Président du Syndicat Maille Roanne sera accompagné de professeurs.

Les résultats seront proclamés durant le mois de juin 2026.

Le jury est souverain et le résultat des délibérations ne saura être remis en cause.

POINT 5 :

Le prix du Jury récompensera la nouvelle gagnante en la publiant sur le site du Collège Nicolas Conté. La meilleure nouvelle de chaque niveau sera publiée sur le site de l'académie et celui du Collège Nicolas Conté.

Le lauréat sera prévenu via son établissement.

La dotation :

Le gagnant se verra offrir un bon d'achat de 50 euros. Le collège qu'il représente recevra également un bon d'achat de 50 euros.

POINT 6 :

La participation à ce concours est gratuite. Elle implique l'acceptation de ce règlement.